



**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PERFECTIONNEMENT DES CAPACITÉS (200721) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<b>leadership, la sensibilisation communautaire et les capacités techniques</b> , lesquels permettront à la collectivité d'être vraiment autonome sur le plan de la gestion foncière.		
2. Établir des résultats de programme ainsi que les mesures et indicateurs de rendement connexes.	Élaborer des résultats de programme, ainsi que des mesures et indicateurs de rendement.	Au moment du renouvellement du programme ou d'ici mars 2011, selon la première des deux éventualités	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification Au 31 mars 2011</b></p> <p>Les résultats des programmes et les indicateurs de mesure du rendement ont été établis pour la nouvelle autorisation proposée.</p> <p><b>COMMENTAIRE du SVE</b> : Mise en œuvre terminée. La recommandation est classée.</p>
3. Élaborer des plans de mesure du rendement et appuyer les régimes de collecte de données (p. ex., adapter les guides et les formulaires de demande de programme, ainsi que les modèles de présentation de rapports en vue d'appuyer la collecte de données au niveau des projets).	<p>Élaborer des plans de mesure du rendement et des régimes de collecte de données.</p> <p>Recueillir et documenter des mesures et des indicateurs de référence au moment du renouvellement.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre de la formation sur la mesure du rendement et la collecte de données.</p> <p>Au besoin, adapter les formulaires de</p>	Au moment du renouvellement du programme ou d'ici mars 2011, selon la première des deux éventualités	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification Au 31 mars 2011</b></p> <p>Une stratégie de mesure du rendement a été élaborée. L'une des prochaines étapes de la mise en œuvre du programme consiste à élaborer une stratégie de collecte de données.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PERFECTIONNEMENT DES CAPACITÉS (200721) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	demande et les rapports des bénéficiaires nécessaires à la collecte de données.		<b>COMMENTAIRE DU SVE</b> : En cours de mise en œuvre. La recommandation sera classée lorsque le régime de collecte de données sera établi et entièrement mis en œuvre, et que les demandes et les rapports des bénéficiaires auront été traités.
4. Entreprendre une évaluation du risque avec les régions pour déterminer que l'approche de mise en œuvre de chaque région garantit que le programme est exécuté tel qu'il a été approuvé, qu'il est conforme à la <i>Politique sur les paiements de transferts</i> et aux autorisations, qu'il est géré efficacement et que des mécanismes sont en place pour en surveiller et en évaluer le rendement.	Les régions doivent disposer d'approches uniformes pour la mise en œuvre de programmes nationaux. AINC s'assure actuellement que les régions mettent en œuvre des approches uniformisées pour les programmes nouveaux et renouvelés conformément à la conception de programmes, et que ces approches contiennent des stratégies de mesure du rendement et de gestion du risque.	Avril 2010	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 mars 2011</b></p> <p>Une évaluation du risque a été réalisée pour la nouvelle autorisation proposée en consultation avec les bureaux régionaux. Les stratégies de gestion du risque seront intégrées à la conception du programme.</p> <p><b>COMMENTAIRE DU SVE</b> : Mise en œuvre bien avancée. La recommandation sera classée lorsque l'évaluation du risque sera terminée et que les stratégies de gestion du risque seront mises en œuvre.</p>
5. Établir un régime de surveillance de la mise en œuvre de programme par les régions pour confirmer que les éléments nationaux clés du programme, y compris la mesure du rendement, ont été mis en œuvre tels qu'approuvés.	Le sous-ministre adjoint principal, Opérations régionales, en collaboration avec le dirigeant principal des finances et les sous-ministres adjoints des programmes, élaborera et mettra en œuvre un programme ministériel de gestion de la qualité pour les subventions et contributions. Le programme portera sur des questions particulières liées aux rôles et aux responsabilités des intervenants clés et sur la promotion d'une méthode axée sur les	30 juin 2010	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 mars 2011</b></p> <p>Un régime permettant de surveiller la mise en œuvre régionale des programmes sera établi étant donné que la nouvelle autorisation proposée est élaborée et</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PERFECTIONNEMENT DES CAPACITÉS (200721) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	risques pour les examens de la conformité. Des directives seront établies au sujet des modèles de dotation et modèles organisationnels acceptables pour les examens de la conformité, et ce, au profit de l'uniformité et de la répartition adéquate des tâches. Le programme de gestion de la qualité sera établi d'ici le 31 décembre 2009 et mis en œuvre d'ici le 30 juin 2010.		mise en œuvre.  <b>COMMENTAIRE DU SVE</b> : En cours de mise en œuvre. La recommandation sera classée lorsque le régime permettant de surveiller la mise en œuvre régionale des programmes sera établi et mis en application.
6. Aligner les modèles d'accord et les documents de référence connexes (p. ex., modèles de proposition et de plan de travail) sur les exigences de la <i>Directive sur les paiements de transfert</i> et les modalités du programme.	<p>Adapter/modifier les modèles, y compris de nouvelles approches de financement (fixes, flexibles, par blocs).</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une formation sur l'utilisation des nouvelles approches de financement.</p> <p>Se reporter aux documents d'approbation du CT dans l'examen annuel des subventions et contributions propres à des programmes.</p> <p>Adapter les modèles de proposition/plan de travail pour exiger de la part des bénéficiaires des prévisions mensuelles de trésorerie en vue de déterminer les besoins préalables.</p> <p>Mettre en œuvre des examens d'assurance de la qualité (conformité aux accords de financement).</p>	Au moment du renouvellement du programme ou d'ici mars 2011, selon la première des deux éventualités	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 mars 2011</b></p> <p>On prépare actuellement un document stratégique en lien avec la nouvelle autorisation proposée. Il portera sur l'harmonisation des accords et présentera les modalités du programme.</p> <p><b>COMMENTAIRE DU SVE</b> : En cours de mise en œuvre. La recommandation sera classée dès l'approbation de la présentation au Conseil du Trésor et l'élaboration et la mise en œuvre subséquentes de la formation, de modèles de conformité et de propositions, et d'examens de l'assurance de la qualité.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

OPÉRATIONS RÉGIONALES, DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PERFECTIONNEMENT DES CAPACITÉS (200721) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
7. Élaborer et mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour surveiller la conformité des bénéficiaires et/ou des projets avec l'accord de financement et les modalités du programme.	Le sous-ministre adjoint principal, Opérations régionales, en collaboration avec le dirigeant principal des finances et les sous-ministres adjoints des programmes, élaborera et mettra en œuvre un programme ministériel de gestion de la qualité pour les subventions et contributions. Le programme portera sur des questions particulières liées aux rôles et aux responsabilités des intervenants clés et sur la promotion d'une méthode axée sur les risques pour les examens de la conformité. Des directives seront établies au sujet des modèles de dotation et modèles organisationnels acceptables pour les examens de la conformité, et ce, au profit de l'uniformité et de la répartition adéquate des tâches. Le programme de gestion de la qualité sera établi d'ici le 31 décembre 2009 et mis en œuvre d'ici le 30 juin 2010.	30 juin 2010	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 31 mars 2011</b></p> <p>On travaille actuellement à l'élaboration d'une approche fondée sur le risque pour la surveillance des activités des bénéficiaires en vue d'assurer leur conformité aux dispositions de l'accord de financement aux fins de la nouvelle autorisation proposée.</p> <p><b>COMMENTAIRE DU SVE</b> : En cours de mise en œuvre. La recommandation sera classée dès que l'approche de surveillance fondée sur le risque sera élaborée et mise en œuvre.</p>